

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

· **Nom du produit : NEUTRAL® PRIM**

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Emploi de la substance / de la préparation** Conditionneur d'eau

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· **Producteur/fournisseur :**

Raison Sociale : GOWAN FRANCE SAS.

Adresse : 5, rue du Gué -77139 Puisieux (France)

Téléphone : +33.164.366.161 Fax : +33.160.447.061

odeneufbourg@gowanco.com

· **Service chargé des renseignements :** sds@gowanco.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence :

+33.145.425.959

Société /Organisme : INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>

Autres numéros d'appel d'urgence

En cas d'urgence, appelez le 15 ou le centre anti-poison puis signalez vos symptômes au réseau "Phyt'attitude, n° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe)"

CHEMTREC, 24 heures de téléphone d'urgence: +1 703 527-3887

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS05 corrosion

Skin Corr. 1A H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

2.2 Éléments d'étiquetage

· **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· **Pictogrammes de danger**



GHS05

· **Mention d'avertissement** Danger

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :**

acide phosphorique

· **Mentions de danger**

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

· **Conseils de prudence**

P260

Ne pas respirer les brouillards.

P280

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, 453/2010/UE

Date d'impression : 22.06.2015

Numéro de version 1

Révision: 22.06.2015

Nom du produit : NEUTRAL® PRIM

(suite de la page 1)

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

- **Indications complémentaires :**

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

- **2.3 Autres dangers**

- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

- **PBT:** Non applicable.

- **vPvB:** Non applicable.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Caractérisation chimique : Mélanges**

- **Description :** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

- **Composants dangereux :**

CAS: 7664-38-2	acide phosphorique	24,0%
EINECS: 231-633-2	☠ Skin Corr. 1B, H314	
CAS: 24938-91-8	Tridecyl alcohol ethoxylate	<5,0%
	☠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Acute Tox. 4, H302	

- **Indications complémentaires :** Pour le libellé des mentions de danger citées, se référer au chapitre 16.

SECTION 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

- **Après inhalation :**

Transporter le patient à l'air libre et le garder au chaud et au repos.

Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle et faire appel à un médecin.

- **Après contact avec la peau :**

Enlever les vêtements imprégnés et laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu.

Prendre garde au produit pouvant subsister entre la peau et les vêtements, la montre, les chaussures, etc.

En cas de manifestation allergique, consulter un médecin.

Lorsque la zone contaminée est étendue et/ou s'il apparaît des lésions cutanées, il est nécessaire de consulter un médecin ou de faire transférer en milieu hospitalier.

- **Après contact avec les yeux :**

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant plusieurs minutes en maintenant les paupières écartées.

Quel que soit l'état initial, adresser le sujet à un ophtalmologiste, notamment s'il apparaît une rougeur, une douleur ou une gêne visuelle, en lui montrant l'étiquette.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, 453/2010/UE

Date d'impression : 22.06.2015

Numéro de version 1

Révision: 22.06.2015

Nom du produit : NEUTRAL® PRIM

(suite de la page 2)

- **Après ingestion :**
 - Ne rien faire absorber par la bouche.
 - En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin
 - Garder au repos. Ne pas faire vomir.
 - En cas d'ingestion accidentelle appeler un médecin pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement ultérieur en milieu hospitalier, si besoin est. Montrer l'étiquette.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Aucune donnée n'est disponible.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
 - Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
 - **Moyens d'extinction :**
 - CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
 - **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
 - Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. Les produits de combustion contiennent des oxydes de phosphore. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.
 - Ne pas respirer les fumées.
 - En cas d'incendie, peuvent se former :
 - monoxyde de carbone (CO)
 - dioxyde de carbone (CO₂)
 - oxydes de phosphore (P_xO_y)
- **5.3 Conseils aux pompiers**
 - **Équipement spécial de sécurité :** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
 - Se référer aux mesures de protection énumérées dans les sections 7 et 8.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement :**
 - Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.
 - Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.
 - Placer des fûts en vue de l'élimination de déchets récupérés selon les réglementations en vigueur.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :**
 - Nettoyer de préférence avec de l'eau, éviter l'utilisation de solvants. Neutraliser avec du carbonate de sodium, du carbonate de calcium ou de la chaux.
- **6.4 Référence à d'autres sections**
 - Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
 - Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, 453/2010/UE

Date d'impression : 22.06.2015

Numéro de version 1

Révision: 22.06.2015

Nom du produit : NEUTRAL® PRIM

(suite de la page 3)

Se laver les mains après chaque utilisation.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le mélange est manipulé de façon constante.

· **Préventions des incendies et des explosions** : Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Le sol des locaux sera imperméable et formera cuvette de rétention afin qu'en cas de déversement accidentel, le liquide ne puisse se répandre au dehors.

Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit sec et bien ventilé, entre 5 °C et 35 °C.

Stocker conformément à réglementation en vigueur.

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

· **Stockage** :

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage** : Aucune exigence particulière.

· **Indications concernant le stockage commun** : Pas nécessaire.

· **Autres indications sur les conditions de stockage** : Tenir les emballages hermétiquement fermés.

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques** :

Sans autre indication, voir point 7.

· **8.1 Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail** :

7664-38-2 acide phosphorique

VME	Valeur momentanée: 2 mg/m ³ , 0,5 ppm
	Valeur à long terme: 1 mg/m ³ , 0,2 ppm

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

· **Équipement de protection individuel** :

· **Mesures générales de protection et d'hygiène** :

Utiliser des équipements de protection individuelle selon la Directive 89/686/CEE propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

· **Protection respiratoire** :

Éviter l'inhalation des aérosols.

Porter un demi-masque filtrant contre les aérosols à usage unique conforme à la norme NF EN149.

· **Protection des mains** :



Gants de protection

· **Matériau des gants**

Des crèmes protectrices peuvent être utilisées pour des parties exposées de la peau, elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit.

Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme NF EN374.

La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, 453/2010/UE

Date d'impression : 22.06.2015

Numéro de version 1

Révision: 22.06.2015

Nom du produit : NEUTRAL® PRIM

(suite de la page 4)

pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqûre, protection thermique), dextérité demandée.

Type de gants conseillés :

- PVA (Alcool polyvinylique)
- Gants imperméables conformes à la norme NF EN374

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection des yeux :**



Lunettes de protection hermétiques

Éviter le contact avec les yeux.

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes à protection latérale conformes à la norme NF EN166.

En cas de danger accru, utiliser un écran facial pour la protection du visage.

Le port de lunettes correctrices ne constitue pas une protection.

Il est recommandé aux porteurs de lentilles de contact d'utiliser des verres correcteurs lors des travaux où ils peuvent être exposés à des vapeurs irritantes.

Prévoir des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.

· **Protection du corps :**

Éviter le contact avec la peau.

Porter des vêtements de protection appropriés.

Type de vêtement de protection approprié :

En cas de fortes projections, porter des vêtements de protection chimique étanches aux liquides (type 3) conformes à la norme NF EN14605 pour éviter tout contact avec la peau.

En cas de risque d'éclaboussures, porter des vêtements de protection chimique (type 6) conformes à la norme NF EN13034 pour éviter tout contact avec la peau.

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· **Indications générales**

· **Aspect :**

- **Forme :** Liquide
- **Couleur :** Rose
- **Odeur :** Non déterminée
- **Seuil olfactif :** Non déterminée.

· **valeur du pH à 20 °C:** 0,8 - 1,0

· **Changement d'état**

- **Point de fusion :** Non déterminée.
- **Point d'ébullition :** Non déterminée.

· **Point d'éclair** Pas de point éclair observé au-dessus de 110 °C

· **Inflammabilité (solide, gazeux) :** Non inflammable

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, 453/2010/UE

Date d'impression : 22.06.2015

Numéro de version 1

Révision: 22.06.2015

Nom du produit : NEUTRAL® PRIM

(suite de la page 5)

· Température d'inflammation :	
· Température de décomposition :	Non déterminée.
· Auto-inflammation :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
· Limites d'explosion :	
· Inférieure :	Non déterminée.
· Supérieure :	Non déterminée.
· Pression de vapeur :	Non déterminée.
· Densité :	
· Densité relative à 20 °C	1,16
· Densité de vapeur.	Non déterminée.
· Vitesse d'évaporation	Non déterminée.
· Solubilité dans/miscibilité avec	
· l'eau :	miscible
· Coefficient de partage (n-octanol/eau) à 20 °C: Non déterminée. Viscosité à 20° C : 3,32 mPa	
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

· **10.1 Réactivité** Le produit est stable dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

· **10.2 Stabilité chimique**

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la section 7.

· **Décomposition thermique/conditions à éviter :** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

· **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Exposé à des températures élevées, le mélange peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d'azote.

· **10.4 Conditions à éviter**

En cas de contact avec des alcools, aldéhydes, cyanures, cétones, phénols, esters, sulfures, production de fumées toxiques. Attaque de nombreux métaux, et production de gaz inflammable (hydrogène). Réagit violemment avec les composés basiques.

· **10.5 Matières incompatibles :**

Tenir à l'écart de/des :

- composés azotés
- époxydes
- bases
- métaux
- alcalins

· **10.6 Produits de décomposition dangereux :**

Pas de produits de décomposition dangereux connus

La décomposition thermique peut dégager/former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO₂)
- oxydes de phosphore (P_xO_y)

FR

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, 453/2010/UE

Date d'impression : 22.06.2015

Numéro de version 1

Révision: 22.06.2015

Nom du produit : **NEUTRAL® PRIM**

(suite de la page 6)

SECTION 11: Informations toxicologiques

· 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Peut entraîner des lésions cutanées irréversibles, telles qu'une nécrose visible au travers de l'épiderme et dans le derme, à la suite d'une exposition allant de trois minutes à une heure.

Les réactions corrosives sont caractérisées par des ulcérations, saignements, escarres ensanglantées et, à la fin d'une période d'observation de 14 jours, par une décoloration due au blanchissement de la peau, des zones d'alopécie et des cicatrices.

Les contacts prolongés ou répétés avec le mélange peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme.

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages irréversibles.

· Toxicité aiguë :

· Effet primaire d'irritation :

· **de la peau** : Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque des brûlures de la peau.

· **des yeux** : Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque des lésions oculaires graves.

· **Sensibilisation** : Aucun effet de sensibilisation connu.

· **Autres indications (sur la toxicologie expérimentale) :**

Mutagénicité sur les cellules germinales :

Aucune donnée n'est disponible.

Cancérogénicité :

Aucune donnée n'est disponible.

Toxicité pour la reproduction :

Aucune donnée n'est disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique :

Aucune donnée n'est disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée :

Aucune donnée n'est disponible.

Danger par aspiration :

Aucune donnée n'est disponible.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Aucune donnée n'est disponible.

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Aucune donnée n'est disponible.

Effets interactifs

Aucune donnée n'est disponible.

Autres informations

Aucune donnée n'est disponible.

· Indications toxicologiques complémentaires :

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:

Corrosif

L'absorption orale du produit a un fort effet corrosif sur la cavité buccale et le pharynx et présente un danger de perforation du tube digestif et de l'estomac.

SECTION 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

Substances

Substances non classées dangereuses pour le milieu aquatique.

Mélange

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.

· **Toxicité aquatique** : Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune donnée n'est disponible.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, 453/2010/UE

Date d'impression : 22.06.2015

Numéro de version 1

Révision: 22.06.2015

Nom du produit : NEUTRAL® PRIM

(suite de la page 7)

- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Aucune donnée n'est disponible.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Aucune donnée n'est disponible.
- **Autres indications écologiques :**
 - **Indications générales :**

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.
Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une baisse de la valeur du pH.
Une valeur du pH basse est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH augmente considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduaires arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
 - **PBT :** Aucune donnée n'est disponible.
 - **vPvB :** Aucune donnée n'est disponible.
- **12.6 Autres effets néfastes** Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
 - **Recommandation :**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.
La gestion des déchets doit se faire sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.
Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée. Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.
 - **Emballages non nettoyés :**
 - **Recommandation :**

Vider complètement le récipient. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient. Remettre à un éliminateur agréé.

La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le Code de l'Environnement, selon l'Ordonnance N°2000-914 du 18/09/2000 relative à la partie Législative du Code de l'Environnement.
On retrouve les différents textes de l'Article L. 541-1 à l'Article L. 541-50 se trouvant au Livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances), Titre IV (Déchets), Chapitre I (Élimination des déchets et récupération des matériaux).

SECTION 14: Informations relatives au transport

- | | |
|--|---|
| · 14.1 No ONU | |
| · ADR, IMDG, IATA | UN1805 |
| · 14.2 Nom d'expédition des Nations unies | |
| · ADR | 1805 ACIDE PHOSPHORIQUE EN SOLUTION mélange |
| · IMDG, IATA | PHOSPHORIC ACID, SOLUTION mixture |

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, 453/2010/UE

Date d'impression : 22.06.2015

Numéro de version 1

Révision: 22.06.2015

Nom du produit : NEUTRAL® PRIM

(suite de la page 8)

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR, IMDG, IATA



· Classe 8 Matières corrosives.
· Étiquette 8

· 14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA III

· 14.5 Dangers pour l'environnement :

· Marine Pollutant : Non

· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Matières corrosives.

· Indice Kemler : 80
· No EMS : F-A,S-B
· Segregation groups Acids

· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

· Indications complémentaires de transport :

· Quantity limitations On passenger aircraft/rail: 5 L
On cargo aircraft only: 60 L

· ADR

· Quantités limitées (LQ) 5L
· Quantités exceptées (EQ) Code: E1
Quantité maximale nette par emballage intérieur:
30 ml
Quantité maximale nette par emballage
extérieur: 1000 ml
· Catégorie de transport 3
· Code de restriction en tunnels E

· IMDG

· Quantités limitées (LQ) 5L
· Quantités exceptées (EQ) Code: E1
Quantité maximale nette par emballage intérieur
30ml
Quantité maximale net te par emballage extérieur
1000ml

· "Règlement type" de l'ONU :

UN1805, ACIDE PHOSPHORIQUE EN SOLUTION
mélange, 8, III

FR

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, 453/2010/UE

Date d'impression : 22.06.2015

Numéro de version 1

Révision: 22.06.2015

Nom du produit : **NEUTRAL® PRIM**

(suite de la page 9)

SECTION 15: Informations réglementaires

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

· Prescriptions nationales :

· Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction

- Dispositions particulières :

Aucune donnée n'est disponible.

- Salariés relevant d'une surveillance médicale renforcée selon le Code du Travail français :

Surveillance médicale renforcée pour les salariés affectés à certains travaux définis par l'article L 4111-6 et les décrets spéciaux pris en application:

- Agents chimiques dangereux: Décret N° 2003-1254 du 23/12/2003. Surveillance médicale renforcée pour les salariés qui réalisent des travaux fixés dans l'arrêté du 11 juillet 1977.

Pour les travaux comportant la préparation, l'emploi, la manipulation, ou l'exposition aux agents suivants:

- Phosphores et composés, notamment les esters phosphoriques, pyrophosphoriques, triphosphoriques, ainsi que les autres composés organiques du phosphore.

- Nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (Décret n°2014-284 du 3 mars 2014) :

Le mélange est non concerné par le classement ICPE

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique : Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

· Phrases importantes

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

· Service établissant la fiche technique : Supply Chain

· Contact : sds@gowanco.com

· Acronymes et abréviations :

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

Acute Tox. 4: Acute toxicity, Hazard Category 4

Skin Corr. 1A: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 1A

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, 453/2010/UE

Date d'impression : 22.06.2015

Numéro de version 1

Révision: 22.06.2015

Nom du produit : NEUTRAL® PRIM

Skin Corr. 1B: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 1B
Eye Dam. 1: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 1

· *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

(suite de la page 10)

FR